

Appel aux candidat(e)s : recrutement des membres de l'équipe pluridisciplinaire pour l'année 2024-2025 au sein du Pôle territorial du Brabant wallon (EPM à Nivelles)

Le pôle territorial du Brabant wallon recrute actuellement des membres de l'équipe pluridisciplinaire :

- Accompagnateurs d'élèves en intégration
- Accompagnateurs d'équipes éducatives

Caractéristiques du pôle territorial :

Le siège du Pôle Territorial du Brabant wallon se situe à l'EPM à Nivelles, école d'enseignement spécialisé disposant d'une expérience et d'une expertise de l'enseignement spécialisé secondaire de type 1,2,3 et 8. Les écoles coopérantes sont des écoles de l'enseignement ordinaire, maternel, primaire et secondaire.

Le pôle compte plus de 70 écoles organisées par 25 PO du Brabant wallon ainsi que les 6 écoles secondaires provinciales dont la Province est le PO. Au total, ce sont donc plus de 20 000 élèves qui sont recensés.

Les différents PO coopérants sont les suivants :

- Commune d'Hélécine
- Commune de Nivelles
- Commune de la Hulpe
- Commune de Lasne
- Commune d'Ittre
- Commune de Tubize
- Commune de Villers-la-Ville
- Commune d'Orp-Jauche
- Commune d'Ottignies-LLN
- Commune de Chastre
- Commune de Jodoigne
- Commune de Wavre
- Commune de Braine-le-Chateau
- Commune de Rebecq
- Commune de Braine l'Alleud
- Commune de Genappe
- Commune de Grez-Doiceau
- Commune de Beauvechain
- Commune de Perwez
- Commune de Waterloo
- Commune d'Incourt
- Commune de Ramillies
- Commune de Court-Saint-Etienne

Les écoles partenaires sont les suivantes :

- ASBL Ecole les Moineaux à Wavre,
- ASBL Ecole le Grand Tour à Wavre.

Les missions du pôle territorial

Le pôle territorial est chargé de soutenir les écoles de l'enseignement ordinaire dans la mise en œuvre des aménagements raisonnables et de l'intégration permanente totale. Dans cette perspective, et selon l'article 6.2.3-1 du *Décret portant les livres 1^{er} et 2 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun*, le pôle exerce :

1° des missions relatives à l'accompagnement de ses écoles coopérantes :

- a) informer les équipes éducatives, élèves et parents d'élèves sur les aménagements raisonnables et l'intégration permanente totale ;
- b) assurer le lien entre les différents partenaires qui jouent un rôle de soutien aux élèves, notamment afin de faciliter l'échange d'expériences ;
- c) accompagner et soutenir les membres de l'équipe éducative des écoles coopérantes dans l'organisation des aménagements raisonnables, notamment par le conseil ou la mise à disposition d'outils ;
- d) accompagner les écoles coopérantes dans l'élaboration de protocoles d'aménagements raisonnables lorsqu'une prise en charge individuelle de l'élève concerné par le pôle territorial s'avère nécessaire.

2° des missions relatives à l'accompagnement des élèves inscrits dans ses écoles coopérantes :

- a) accompagner individuellement les élèves présentant des besoins spécifiques dans le cadre de la mise en œuvre des aménagements raisonnables si cela s'avère nécessaire au regard de leurs besoins et de leurs protocoles d'aménagements raisonnables ;
- b) accompagner individuellement les élèves présentant des besoins spécifiques sensori-moteurs nécessitant un suivi important dans le cadre de la mise en œuvre des aménagements raisonnables si cela s'avère nécessaire au regard d'une échelle des besoins ;
- c) collaborer à l'évaluation des protocoles d'aménagements raisonnables et, le cas échéant, à l'orientation vers l'enseignement spécialisé en cas d'insuffisance des aménagements raisonnables pour assurer un apprentissage adapté aux besoins spécifiques de l'élève ;
- d) accompagner les élèves à besoins spécifiques issus de l'enseignement spécialisé dans le cadre du dispositif d'intégration permanente totale.

Profil de fonction

I. Les missions

Sous la direction de la coordonnatrice de Pôle, les membres de l'équipe pluridisciplinaire exerceront les missions suivantes :

L'accompagnateur d'élèves en intégration :

- S'informe sur la situation des intégrations permanentes totales (IPT) dans chaque école coopérante ;
- Met en place un accompagnement adapté aux besoins spécifiques de l'élève en classe ;
- Réfléchit et adapte les modalités d'accompagnement en fonction des besoins de l'élève et de la réalité pédagogique et organisationnelle de l'école ;
- Collabore avec les écoles coopérantes à gérer les informations des dossiers de l'élève en IPT ;
- Soutient l'équipe éducative dans la mise en place des aménagements raisonnables pour l'élève ;
- Collabore avec les CPMS concernés par ces IPT ;
- Participe au dossier d'élève (PIA, dossier AR) ;
- Soutient et/ou, le cas échéant, organise avec l'école coopérante les réunions d'intégration concernant les élèves dont il a la responsabilité, en y conviant les différents partenaires ;
- Suit la formation continue nécessaire dans le cadre de ce projet ;
- Participe à la construction du Pôle en s'investissant dans les thèmes de recherche et la construction d'outils ;
- Organise et participe aux rendez-vous d'inscription des parents dont les enfants débiteront une IPT en août 2023 ;
- Accompagne et soutient les membres de l'équipe du Pôle dans l'organisation des intégrations ;
- Soutient la coordonnatrice du Pôle dans certaines missions administratives.

L'accompagnateur d'équipes éducatives :

- Collabore avec les enseignants des écoles coopérantes (enseignement ordinaire maternel, primaire et secondaire) dans la mise en œuvre des aménagements raisonnables (AR) des élèves à besoins spécifiques y compris les besoins sensorimoteurs objectivés par une échelle d'évaluation ;
- Accompagne les enseignants des écoles coopérantes face aux troubles des apprentissages, aux AR et aux stratégies de contournements adéquates ;
- Participe à l'observation des enfants en classe sur base de grilles d'évaluation dans l'optique de la mise en place des AR ;
- Analyse de manière ciblée les dossiers des AR ;
- Suit, en école, les mises en place des AR (projets à développer : méthodologie, outil numérique, création d'outils, ...) et évalue régulièrement leur efficacité ;
- Accompagne individuellement des élèves bénéficiant d'un protocole d'aménagements raisonnables, de manière ciblée ;
- Participe aux réunions d'équipe ;

- Participe à la construction du Pôle en s'investissant dans les thèmes de recherche et la construction d'outils ;
- Suit la formation continue nécessaire dans le cadre de ce projet ;
- Gère les tâches administratives concernant le suivi des AR (PIA, suivi de protocoles, notes de réunions, analyses des bilans paramédicaux et des données pédagogiques, ...).

Ces postes nécessitent des déplacements fréquents dans de nombreuses écoles du Brabant wallon. Le pôle se situe à Nivelles. Présence essentielle aux réunions d'équipe.

II. Les Compétences comportementales et techniques nécessaires

1. Compétences comportementales obligatoires

Le membre du personnel du Pôle est en mesure de :

Analyser l'information : capacité d'observation, de compréhension, de traitement et d'analyse de l'information afin d'apporter la solution adéquate.

Résoudre des problèmes : pouvoir éclairer les enseignants des écoles coopérantes par rapport aux divers troubles des apprentissages rencontrés le plus fréquemment au sein des classes et aux AR.

Travailler en équipe : collaborer avec la coordonnatrice du Pôle ; soutenir et guider les équipes pédagogiques des écoles coopérantes ; participer aux réunions d'équipe du Pôle de manière assidue, apporter une dynamique positive et constructive au sein de l'équipe.

S'adapter à l'imprévu : à des situations urgentes de prise en charge d'EBS.

Faire preuve de fiabilité : faire preuve de rigueur, conscience professionnelle, loyauté, discrétion et de probité.

Faire preuve de discernement et de confiance en soi : être capable de prioriser les actions à mener ; être capable de prendre des décisions, de s'y tenir et d'en référer à la coordonnatrice du Pôle.

2. Compétences comportementales complémentaires

- Faire preuve de bienveillance et de patience ;
- Faire preuve de créativité, savoir penser de manière innovante ;
- Faire preuve d'autonomie ;
- Faire preuve d'équité ;
- Faire preuve de disponibilité et flexibilité ;
- Pouvoir animer une réunion au sein d'une école coopérante, un atelier AR au sein d'une classe ;
- Pouvoir communiquer des informations sur un bilan pluridisciplinaire et sur un diagnostic posé ;
- Être capable de se remettre en question ;
- Être capable d'accompagner le changement ;
- Faire preuve de maîtrise de soi, savoir gérer son stress et ses émotions.

3. Compétences techniques

Maîtriser la communication orale et écrite : expression orale et orthographe de qualité.

Disposer de compétences pédagogiques et montrer un intérêt pour la recherche en éducation adaptée au niveau d'enseignement concerné.

Questionner et contribuer à l'amélioration des pratiques pédagogiques et matérielles dans le cadre de sa mission.

Disposer d'une connaissance des besoins spécifiques, des aménagements raisonnables et des différents outils de compensation facilitateurs de l'inclusion/intégration de ces enfants fréquentant l'ordinaire est indispensable.

Disposer de connaissances en méthodologie de travail adaptée aux enfants et dans l'utilisation de l'outil numérique (connaissance logiciels adaptés, PC, tablette).

Disposer de compétences administratives : rédaction de PV de réunion, classement de documents, récolte de données pédagogiques et autres, maîtrise de l'outil informatique, création de fichiers et tableaux informatisés, diaporama, agenda partagé, etc...

Disposer d'un Permis B et disposer d'un véhicule personnel.

Conditions d'accès

Titre requis :

Bachelier ou Master Ergothérapeute ou Kinésithérapeute

Bachelier ou Master en logopédie

Bachelier instituteur maternel

Bachelier instituteur primaire

Bachelier éducateur A1

Professeur agrégé de l'enseignement secondaire inférieur

Master en psychologie

Master en psychologie et sciences de l'éducation à finalité spécialisée :
neuropsychologie enfants

Expérience indispensable en enseignement **spécialisé** et/ou **intégration** et/ou **inclusion** ; avoir une connaissance des enfants à besoins spécifiques, des troubles des apprentissages et des aménagements raisonnables.

Toute autre formation en lien avec les besoins spécifiques et les troubles des apprentissages est un plus : psychoéducation, sciences de l'éducation, orthopédagogie, gestion mentale, formations aux méthodes pédagogiques spécifiques aux TSA (TEACCH, PECS, ABA), spécialisation en Education et rééducation des déficients sensoriels, ...

Destinataires de l'appel : (conformément à l'article 6.2.6-6 du *Décret portant sur les livres 1^{er} et 2 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun*)

Il est à noter que cet appel est ouvert (par élargissement croissant) :

- 1° En interne aux membres temporaires et définitifs du personnel de l'école siège du pôle mais aussi des écoles d'enseignement spécialisé ayant signé une convention de partenariat avec le Pôle ;
- 2° En externe aux membres du personnel temporaires et définitifs d'autres écoles spécialisées, d'écoles ordinaires, de CPMS ;
- 3° À tout autre candidat externe qui ne serait pas repris sous le 1° et le 2°.

La priorité sera donnée aux personnes répondant aux conditions reprises dans le 1°, puis au 2° et enfin au 3°.

Procédure

Les dossiers de candidature (lettre de motivation, CV, copie de diplôme et attestations de réussite obtenues dans le cadre de formations spécifiques diverses) doivent être adressés au Pôle des Ressources humaines enseignement – grh.enseignement@brabantwallon.be **pour le [lundi 27 mai 2024](#) au plus tard.**

Contact

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus via Madame Geneviève Vanden Brande, coordonnatrice du pôle territorial du Brabant wallon au 067/ 63.48.61 ou via courriel à l'adresse : pole.brabantwallon@enseignementbw.be